Mis en ligne le 5 décembre 2024
Par Louise de MASCAREL, assistante à la Direction Générale des Services

AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20241203-4-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 03-12-2024
Publication le : 03-12-2024

COMMUNE DE TULLINS

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE - RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Conseil municipal – Séance du 28 novembre 2024

Nombre de membres au Conseil Municipal : 25

qui ont pris part à la délibération : 19

Date de convocation : 22 novembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit novembre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de TULLINS, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle habituelle des séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Gérald CANTOURNET.

Présents :

Mesdames et Messieurs : Gérald CANTOURNET, Dolores ADAMSKI, Florian GRENIER, Anne DROGO, Brahim SAADI, Alain FERNANDEZ, René MARTIN, Pascale LUBIN, José CORREIA DOS SANTOS, Sébastien MAGNIER, Eric GLENAT, Stéphanie BESSET, Jean-Charles BANCHERI, Nicole CLUZEL, Robert PASERO, Yann GUELY et Orlane FANGET.

Absents :

Monsieur Damien VINCIGUERRA donnant pouvoir à Monsieur Florian GRENIER, Madame Laëtitia SERPAGGI, Monsieur Frank PRESUMEY donnant pouvoir à Monsieur Eric GLENAT, Madame Clotilde BERTHIER, Monsieur Sébastien GINESTET, Monsieur Cédric AUGIER, Madame Julie LADRET et Monsieur Xavier HEDOU.

Monsieur Alain FERNANDEZ est désigné, **à l'unanimité**, secrétaire de séance.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024-5.5-198

Signature d'une convention de participation financière aux frais de fonctionnement des écoles moirannaises accueillant des enfants non moirannais en Unité d'Enseignement Elémentaire Autisme (UEEA)

Madame l'adjointe en charge de l'Education expose :

La Commune de Moirans a sollicité la Commune pour une participation aux frais de fonctionnement des écoles moirannaises accueillant des enfants non moirannais en Unité d'Enseignement Elémentaire Autisme (UEEA). Un enfant tullinois est concerné.

Madame l'adjointe en charge de l'Education donne lecture de la convention reçue.

Le Conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve** la convention de participation financière aux frais de fonctionnement des écoles moirannaises accueillant des enfants non moirannais en Unité d'Enseignement Elémentaire Autisme (UEEA),
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Copie conforme au registre des délibérations
Tullins, 2 décembre 2024
Le Maire

MAIRIE DE TULLINS (Isère)